



Procès verbal

Bureau de Direction

Réunion du :	12 juin 2018 à 18h00
A :	A Arbouans
Présidence :	M. André SCHNOEBELEN.
Présents :	Madame Nelly JULLIARD. Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Hubert PASCAL, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Assistent :	Monsieur Jérôme POBELLE (Directeur administratif).

Approbation du Procès-Verbal du bureau en date du 19 avril 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• 1/ INFORMATIONS DU PRESIDENT

1/1 France Espoirs

Notre district a été très engagé dans l'organisation du match de l'équipe de France Espoirs, le mardi 29 mai 2018, au stade Léo Lagrange de Besançon. Ce fut notamment le cas avec la mise en place et l'animation des stands du Programme Educatif Fédéral, et de la Féminisation.

André SCHNOEBELEN, président du district, adresse de vifs remerciements aux salariés, aux membres des commissions, et aux personnes ayant œuvré sur les stands du PEF et de la féminisation.

La participation à l'organisation de ce match a été un bon coup de projecteur pour notre district, co-partenaire.

1/2 Festival U11

Le festival U11 fait partie des grosses manifestations du moment, l'édition 2018 a bénéficié d'une météo clémente.

Le président du district tient à rappeler que ce festival est une manifestation non obligatoire, réalisée par le district. L'engouement des clubs prouve tout l'intérêt qu'ils portent à cette journée.

Des remerciements chaleureux sont adressés à tous ceux qui se sont engagés et impliqués pour que ce rassemblement soit une réussite

Thierry CORROYER, président de la commission jeunes, précise que l'organisation avait installé 4 terrains, sur lesquels évoluaient 32 équipes.

1/3 Finale de la Coupe Crédit Mutuel

Le lundi 21 mai 2018, au stade Bonal s'est disputée cette finale entre Arcey et Château de Joux devant des tribunes très bien fournies. Chacun a pu apprécier le jeu tourné vers l'offensive dans un esprit fair-play et dans une ambiance chaleureuse et respectueuse.

Félicitations aux 2 finalistes et aux nombreux supporters. Bravo au club de Château De Joux, qui a remporté cette finale, avec son équipe fanion.

1/4 Rencontre CDA

Après plusieurs reports, la rencontre entre le président du district, le président délégué, et le président de la commission des arbitres s'est déroulée le 24 mai 2018. Seul Jean-Marie ROBELIN était présent, Claude RAVIER, étant empêché, s'est excusé. André SCHNOEBELEN précise qu'il a vu personnellement Claude RAVIER quelques jours après.

Il a été demandé au président de la CDA d'apporter des correctifs dans certains procès-verbaux.

Un autre sujet, qui concerne les indemnités des arbitres lors des finales, a été abordé. Jean-Marie ROBELIN dit que ces indemnités étant prévues par le barème financier, leur paiement doit être réalisé, et le barème appliqué.

Les membres du bureau se rejoignent sur le fait que les indemnités réglées aux arbitres ne peuvent pas être supprimées.

Une proposition est avancée par le président et le président délégué au sujet des récompenses. Pour que cette action qui se veut être conviviale et qui est faite pour remercier tous les acteurs ayant pris part activement à une manifestation (arbitres, bénévoles, éducateurs), il est retenu le principe d'allouer les mêmes récompenses pour une manifestation donnée à chacun des acteurs ci-dessus.

Le président de la CDA a profité de cette entrevue afin de demander que la ligne téléphonique de la CDA, sur le site d'Arbouans, soit rétablie. Le président délégué du district verra cela avec Michel ROUILLAUD.

1/5 Réunion de travail

Une réunion de travail concernant le volet social de l'association, s'est tenue le 17 mai en présence de Mme Séverine TELLE, juriste de l'AE2F. Cette réunion était indispensable dans une optique de mise en conformité de tous les contrats de travail, suite à la fusion, mais aussi au regard de l'évolution de la convention collective, et notamment sur la partie « grille de classification ».

André SCHNOEBELEN précise qu'un gros travail a été réalisé sur le Règlement Intérieur, ce dossier étant en bonne voie de finalisation. Il sera d'ailleurs présenté au personnel le mercredi 20 juin 2018. Il sera ensuite envoyé pour validation à l'inspection du travail (imposition législative).

A noter que la nouvelle grille de classification des salariés, évoquée ci-dessus, rentrera en vigueur le 01 juillet 2018.

• 2/ FINANCES

2/1 Barème financier

La commission des finances travaille depuis plusieurs mois sur le barème financier qui devrait entrer en application à compter du 01 juillet 2018.

Suite à la dernière réunion de la commission des finances, ce barème a été remis en forme, avec prise en compte des décisions de cette commission. Un envoi a ensuite été réalisé à tous les membres de la commission.

Le bureau valide le barème financier, qui sera présenté le 25 juin 2018, au comité de direction pour validation définitive.

2/2 Matériel informatique

Des demandes d'achats de matériels informatique ont été introduites par Michel ROUILLAUD, responsable des nouvelles technologies.

Une discussion s'instaure entre les élus concernant le fonctionnement pour les demandes d'investissement.

Après échanges, et prises de position des membres du bureau, il est décidé :

- de l'achat d'un poste informatique, répondant aux exigences de la FFF, et qui sera classé en « poste fédéral ».
- de l'achat d'un poste pour le secrétaire général. Cet achat vient en compensation du remboursement par l'assurance, du précédent équipement qui a été sinistré, et qui est hors service.
- de l'achat d'un routeur, pour équiper le site d'Arbouans, afin d'améliorer le réseau internet interne.

• 3/ DEPLOIEMENT FMI

Yves MUTTI, responsable du déploiement de la FMI a réalisé un calendrier prévisionnel de déploiement sur les catégories qui n'utilisent pas la FMI :

- Foot féminin à 8
- U15 garçons à 8
- Seniors vétérans et foot loisirs

Les prévisions prévoient que les formations soient réalisées sur trois mois, en début de saison 2018/2019 (septembre / octobre / novembre).

Le bureau acte à l'unanimité le déploiement de la FMI, en réservant la décision quant à l'ordre de priorité des catégories dans la formation.

En outre, Daniel ROLET se rapprochera du président du district de Haute-Saône, concernant le cas spécifique des féminines à 8, nos districts travaillant de concert pour ces compétitions.

• 4/ COMMISSION TECHNIQUE

4/1 Rassemblement U11 du 09/06

Thierry CORROYER revient sur le rassemblement U11, précisant que ce fut un très bon rassemblement, avec une très bonne organisation qui a respecté les horaires. Tout le monde, enfants parents, éducateurs et organisateurs étaient content à la fin de ce rassemblement. Il est à noter l'absence d'une équipe sur 32 convoquées.

16 équipes de chaque secteur étaient présentes. Les équipes d'un même secteur ne se sont pas rencontrées, ce qui a été très apprécié.

Des récompenses ont été remises à tous les jeunes : trophée, album panini, goûters, boisson, photo équipe, ainsi qu'aux jeunes arbitres.

4/2 Règlements U15 et U18

Suite à la validation des règlements U15 et U18 pour les saisons prochaines, par le comité de direction lors de sa dernière réunion, il est nécessaire d'apporter quelques ajustements.

✓ *Championnats U15 et U18*

Règlementation composition des groupes des différentes phases identique pour U15 et U18.

Critères de départage en cas d'égalité dans un groupe ou entre plusieurs groupes :

Au sein d'un même groupe :

- 1- goal-average particulier.
- 2- goal-average général.
- 3- meilleure attaque.
- 4- décision prise par la Commission.

Entre plusieurs groupes :

- 1- quotient Points / Matches.
- 2- goal-average général.
- 3- meilleure attaque.
- 4- décision prise par la Commission.

✓ *Phase Promotion U15*

Afin que toutes les équipes jouent leurs 3 rencontres et de finir la phase promotion, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre suite à décision de la section compétition. En cas d'impossibilité de terminer la phase promotion, la commission se réserve le droit de prendre en compte les résultats de la phase 1 – Septembre / Octobre pour définir la composition des groupes de la phase 3.

4/3 Arbitrage en coupes jeunes

Actuellement, les règlements des coupes Magasins U, U15 et U18, comportent un article précisant que le club recevant règle intégralement les frais d'arbitrage, le club visiteur devant supporter ses propres frais de déplacement.

Il semble opportun aux membres du bureau, que trois arbitres soient désignés en ½ finales des coupes de jeunes.

De fait le règlement devra être modifié afin que le club recevant n'ait pas à régler l'entièreté des frais d'arbitrage.

✓ *Coupes U15 et U18 : modification article 10*

- a) Jusqu'au ¼ de finale inclus, les frais d'arbitrage sont réglés intégralement par le club recevant, le club visiteur supportant ses propres frais de déplacement.
- b) Pour les ½ finales, trois (3) arbitres seront désignés par la CDA. Les frais d'arbitrage seront réglés pour moitié par chaque club.
- c) Pour les finales, trois (3) arbitres et un délégué seront désignés par la CDA. Les frais d'arbitrages seront intégralement pris en charge par le District Doubs Territoire de Belfort

4/4 Championnat U19

Notre district mettant en place un championnat U19 à compter de la saison 2018/2019, Thierry CORROYER demande à ce que les engagements puissent être réalisés par les clubs jusqu'au 30 juin 2018, par le biais de FOOTCLUBS.

Le bureau valide cette demande.

4/5 Finales des coupes Magasins U15 Magasins U18

Elles se dérouleront à Roche Novillars, le samedi 23 juin 2018 selon les horaires suivants :

Coupe Consolante Magasins U15 : match à 10H00 – Récompenses à 12H00
Coupe Consolante Magasins U18 : match à 12H30 – Récompenses à 14H30

Coupe Principale Magasins U15 : match à 15H00 – Récompenses à 15H30
Coupe Principale Magasins U18 : match à 18H00 – Récompenses à 20h00

Les rencontres se tiendront sur le terrain en herbe avec une possibilité de replis sur le terrain synthétique, en cas de mauvais temps.

4/6 Beach soccer

La traditionnelle journée beach soccer doit se dérouler le 30 juin 2018, sur la base nautique de Brognard.

Des difficultés d'organisation sont rencontrées cette année, notamment en raison des aspects matériels (barrières, mise en place des terrains etc...).

Jean-Jacques AUBRY, secrétaire général, dresse un rapide point de situation :

- difficultés avec le terrain gonflable.
- constitution de 2 terrains avec barrières (70) et banderoles.

André SCHNOEBELEN revient sur la complexité de ce dossier, d'un point de vue organisationnel, notamment avec l'évolution d'organisation des services de PMA.

10 bénévoles pouvant être à pied d'œuvre le 29 juin 2018, le bureau décide que le beach soccer soit organisé.

• 5/ JND

5/1 JND 2018

La Journée Nationale des Débutants 2018 se déroulera en format Festi Foot, à savoir 3 joueurs + 1 gardien.

Deux sites recevront cette année des jeunes joueurs :

- Arbouans le 16/06 :

83 équipes U7 et U9 F (2 créneaux)

118 équipes U9 (3 créneaux)

- Morteau le 17/06 :

83 équipes U7 et U9 F (2 créneaux)

138 équipes U9 (3 créneaux)

5/2 JND 2019

Le souhait des élus, pour la saison prochaine, est que les secteurs n'apparaissent plus sur les futures organisations, et qu'un travail commun soit mis en place en mélangeant les secteurs par un maillage avec les équipes "limitrophes".

5/3 Manifestations de fin de saison

Thierry CORROYER fait part aux membres du bureau d'une réflexion au sein de la commission jeunes, visant à envisager de répartir les différentes actions organisées actuellement sur juin, sur les mois de mai et juin afin de faciliter la disponibilité des bénévoles et des élus. Cette solution pourrait permettre d'alléger les programmes de chacun.

• 6/ GROUPEMENTS

Thierry CORROYER, président de la commission jeunes donne une situation quant aux comptes rendus de groupements pour la saison 2017/2018

Reconductions

GJ de l'Arche

GJ du Ballon

GJ Courtefontaine 4 villages (1 club quitte le groupement ES Vaufrey Vallée)

GJ Hippolytécheroux)

GJ Les Fonges 91 / Monts d'Usiers

GJ Pays Rudipontain

GJ Grand Besançon Est

GJ Monts et Vallées (projet de fusion total entre les clubs)

Arrêts

GJ ASDAM BRCL

GJ Franois Pouilley (arrêt suite à fusion Franois Pirey)

GJ Plateau du Russey

Les comptes rendus reçus ont fait l'objet d'une étude par la commission jeunes, qui en demande la validation.

Le bureau, à l'unanimité, valide les comptes rendus de groupements 2017/2018.

CR non reçus

GJ Belleherbe-Sancey

GJ Olympique Montbéliard Arbouans

GJ Val de l'Allan (forfait coupe régionale U13 à Rioz pour cause de tournoi)

Constitution de groupement

Un dossier de constitution de groupement a été adressé au district par les clubs d'Avanne Aveney et Grandmont. Ce nouveau groupement portera le nom de AMG (Avanne Montferrand Grandmont)

Le bureau, à l'unanimité, valide la constitution du groupement AMG.

• 7/ FINALES DES COUPES SENIORS

Les finales des coupes BIGMAT LMHD et HAUT DOUBS CREER BATIR seront organisées à Orchamps Vennes, le samedi 16 juin 2018. L'organisation a été confiée au club local d'Orchamps Val De Vennes.

Finale Coupe Haut Créer Bâtir
17h00
Beure / Villars Sous Ecot St Maurice 3

Finale Coupe Big Mat Les Matériaux du Ht Doubs
19h30
Montenois / Les Fonges 91

2 arbitres qui officieront au cours de ces finales, mettront fin à leur carrière. Il s'agit de Messieurs :

- ANDRE Ludovic
- BOUTHILIER Eric

Philippe SURDOL précise qu'un hommage leur sera rendu pour leur carrière exemplaire.

• 8/ PROTOCOLES FAIR-PLAY

Jean-Jacques Aubry, président de la commission fair-play présente 2 propositions de protocoles à appliquer courant de la saison 2018-2019. Il en explique les raisons et les objectifs.

- o Ces protocoles rappellent et précisent les règles de fair-play à appliquer pour toutes les rencontres du District.
- o L'objectif est d'éviter la banalisation de ces bonnes pratiques puis leur oubli.
- o Ces règles doivent faire partie des fondamentaux de notre District.

8/1 Protocole de fin de rencontres

Ce protocole s'adresse à toutes les catégories (Masculin et Féminin) et s'applique à toutes les rencontres organisées par le District (championnats, coupes, plateaux, futsal)

Règles à respecter :

- ✓ L'arbitre siffle la fin de la rencontre et se rend dans le rond central
- ✓ Tous les acteurs en font de même (**y compris les dirigeants et remplaçants**)
- ✓ Appliquer le même protocole que celui d'avant match, à savoir : les 2 équipes se mettent en ligne. Sur invitation de l'arbitre, chaque acteur serre la main de l'arbitre, des joueurs de l'équipe adverse et des dirigeants.

L'arbitre et le dirigeant s'assurent que ce protocole est bien appliqué dans un esprit sportif

8/2 Protocole contre les contestations sur la touche (parents ou éducateurs) dans la catégorie « Foot animation »

Objectif de ce protocole :

Agir contre les gestes anti-sportifs (langage, comportement) effectués par :

- les éducateurs,
- les dirigeants et les accompagnateurs (spectateurs et parents).

Application :

1^{ère} saison : catégories U13, U11 et U12F.
Sur tous les plateaux et critères dont le futsal.

Règles à respecter :

Avant chaque rencontre ou plateau, un dirigeant du club recevant ou du club organisateur lira un texte face aux spectateurs.

Ce dirigeant s'assurera que :

- a) tous les spectateurs soient positionnés derrière la main courante.
- b) les dirigeants et les remplaçants soient derrière la ligne de but du terrain à 11.

L'arbitre arrêtera le jeu lorsqu'il constatera un des 4 écarts ci-dessous :

- 1) Ecart de langage ou de comportement d'un dirigeant,
 - 2) Des spectateurs ne sont plus derrière la main courante
 - 3) Des dirigeants et des remplaçants ne sont plus derrière la ligne de but du terrain à 11.
 - 4) Ecart de langage répétés de la part de spectateurs (dont les parents).
- => dans ce cas l'arbitre demande aux dirigeants d'intervenir auprès de ces personnes.

Nota : le dirigeant ci-dessus pourra intervenir en lieu et place d'un jeune arbitre.

Un support pédagogique est présenté.

8/3 Décisions

Une discussion s'engage à l'issue de cette présentation.

Une proposition est faite concernant le protocole de fin de rencontres :

➔ **L'équipe visiteuse serre la main en 1er et entre en 1er dans les vestiaires**

Le bureau décide la mise en œuvre de ces 2 protocoles :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 1

Il est décidé de présenter ces protocoles au CD du 25/06, puis d'en informer les arbitres, les éducateurs et les délégués.

• 9/ QUESTIONS DIVERSES

9/1 Partenariats

Nelly JULLIARD revient sur les sommes concernant les partenariats qui figurent actuellement dans les comptes 2017/2018.

Jérôme POBELLE annonce avoir rendez-vous avec Michel ROUILLAUD et Jawad BELAINOUSSI afin de faire le point.

9/2 Bureau de ligue

CA de la LBFC

La somme annoncée par la LFA concernant les Contrats d'Objectifs de la LFA est en augmentation de 27%, par rapport à la précédente somme allouée par la LFA. Cela représente une somme de 467.860 euros (soit une hausse de +100.000 euros). Il est précisé que c'est ici le total pour la ligue Bourgogne-Franche-Comté. La LFA a souligné la qualité du dossier déposé.

Situation de Bes Clémenceau

La convention en vigueur entre la ligue et le club de BES CLEMENCEAU SC est mise en application, sur décision du bureau de ligue. De fait, l'équipe fanion du club est donc rétrogradée au niveau de l'équipe 2 du club, soit en départemental 1.

Situation de Bes Chateaufarine

La convention en vigueur entre la ligue et le club de BES PLANOISE CHATEAUFARINE est mise en application, sur décision du bureau de ligue. De fait, l'équipe fanion du club se voit appliquer un retrait de 6 points au classement pour son équipe fanion, en régional 3 (pas d'incidence quant à l'accession ou la rétrogradation).

ASC Valentigney futsal

Une interdiction de réinscription a été votée par le bureau de ligue envers le club de Valentigney ASC FUTSAL, en raison des dettes du club vis-à-vis de la ligue.

Finales futsal

Les finales futsal de district devront intervenir avant le 16 février 2019, lors de la prochaine campagne futsal.

Convention informatique

La convention informatique liant les districts, la ligue et la Direction des Système Informatique de la FFF, va être signée prochainement. Cela va permettre à notre district de voir baisser significativement sa participation financière dans le cadre de ce contrat.

CRCA

Le jeudi 07 juin 2018, une rencontre a eu lieu entre les présidents de 3 districts, Doubs-Territoire de Belfort, Jura, Haute-Saône, et le responsable régional en communication du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole a proposé un partenariat pour le foot féminin. Ainsi,

- des jeux de maillots seraient fournis à partir des ¼ de finales, pour 8 +4 joueuses et 1 sweat pour 1 éducateur,
- du matériel pour les écoles de foot féminin serait attribué sous forme de bons d'achats,
- des sweats pour les personnes se formant pour faire partie de l'encadrement des écoles de foot féminin,
- tout licencié qui ouvrira un compte au Crédit Agricole touchera 30 euros et son club 50 euros (intervention de représentants du Crédit Agricole lors de l'Assemblée Générale du district)

Services civiques

Une demande de 3 services civiques a été réalisée auprès de la LFA, pour la saison 2018/2019.

Le Président

André SCHNOEBELEN

Le Secrétaire Général

Jean-Jacques AUBRY